



Comité de pilotage Natura 2000
FR8302003 « Marais du Cassan et de Prentegarde »
02 février 2026

Présents

CHANTRIER Alicia – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
GREZE Christophe – Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
PEDRONO Julie – Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
DABERNAT Jean-Pierre – SIVU Auze Ouest Cantal – Mairie de Saint-Etienne-Cantalès
GALERY Jacques – SIVU Auze Ouest Cantal – Mairie de Saint-Paul-des-Landes
GENCE Antoine – SIVU Auze Ouest Cantal – Mairie de Lacapelle-Viescamp
SEHER Alex – CPIE de Haute-Auvergne / FFRandonnée Cantal
GALLEGOS Manon – DDT du Cantal
LALLEMANT Catherine – LPO Auvergne-Rhône-Alpes
DELAMAIDE Armand – Entente Cère amont
LOLIVE Nicolas – Groupe Odonat'Auvergne – CEN Auvergne
DUPETITMAGNEUX Sylvain – Communauté de communes Chataigneraie cantalienne
BIGAND Sébastien – Office National des Forêts
PAULET Stéphanie – Conseil Départemental du Cantal

Excusés

SAUTAREL Stéphane – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
MAX Romain – Fédération de pêche du Cantal
ANDRE Anaïs – Office Français de la Biodiversité
CHABRIER Gilles – Conseil Départemental du Cantal
LE GLOANEC Vincent – Conservatoire Botanique National du Massif Central
BIRON Pierre - Syndicat de la Propriété Privée rurale du Cantal
MARCON Julie – Compagnie de gendarmerie départementale d'Aurillac
NIGOU Vincent – Chambre d'agriculture du Cantal
BARDY Nicolas – Chambre d'agriculture du Cantal
GIBERT-PACAULT Isabelle - Centre National de la Propriété Forestière
Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cantal

Cette réunion du comité de pilotage (COPIL) est dédiée à la présentation du bilan des actions 2025 et des perspectives 2026 du site Natura 2000 « Marais du Cassan et de Prentegarde ».

Seuls les points qui ont fait l'objet d'une discussion ou d'un débat sont présentés dans ce compte-rendu. La présentation, le bilan des actions 2025 et le dispositif contrat sont joints à ce document.

En ouverture de séance, Christophe GREZE remercie les participants et la Commune de Lacapelle-Viescamp d'accueillir les membres du COPIL.

I – Présentation des actualités Natura 2000 – A. CHANTRIER, Région AuRA.

II – Rappel des caractéristiques géographique et des enjeux du site - C. GREZE, CEN Auvergne

La surface du site « marais du Cassan » couvre de 507 ha sur 3 communes. Le DOCOB a été actualisé en décembre 2021, il est donc assez récent.

III- Mise en œuvre des actions – C. GREZE, CEN Auvergne et N. LOLIVE, GOA

Sur le Marais du Cassan, plusieurs politiques s'imbriquent : Natura 2000 cible les habitats et espèces d'intérêt communautaire tandis que l'Espace Naturel Sensible en cible d'autres : ces politiques publiques sont donc assez complémentaires.

3.1 - Suivis scientifiques post-travaux

Des enjeux liés aux zones humides et à la qualité de l'eau sont identifiés dans le DOCOB du site Natura 2000 à l'échelle du bassin versant et des zones de sources. Cependant, le site N2000 ne comprend pas les zones de sources, dont les enjeux sont pourtant primordiaux.

Une étude de priorisation des zones humides à restaurer a été réalisée entre 2018-2021

- Elle a permis d'identifier les propriétaires afin de proposer des travaux de restauration de zones humides et de cours d'eau.
- Un programme d'action a été validé de 2021 à 2024. Les premiers travaux de restauration des milieux naturels ont débuté en 2021 à Lacamp (2021) puis d'autres secteurs les années suivantes.

Des suivis naturalistes sont effectués afin de connaître les effets de la restauration sur les milieux naturels. Ces suivis sont réalisés selon le protocole MhéO, protocole standardisé plébiscité par les agences de l'eau. Plusieurs groupes (taxons) peuvent être suivis dans le cadre de ce protocole : flore, amphibiens, odonates (libellules).

3.1.1 – Suivi MHéO Flore -Secteur Camp du Bac

Il y avait une problématique d'ensablement sur le secteur du Camp du Bac. Des travaux de reméandrage du ruisseau ont été entrepris, associés à la mise en défens du ruisseau et la création de passages à guet stabilisés. Les nouveaux tracés de reméandrage sont déjà pris en compte sur le site internet Géoportail.

Objectif des travaux : l'objectif des travaux était de réengorger la zone humide (sècheresse = ZH qui n'est plus fonctionnelle), remonter la nappe des ruisseaux, etc...

Protocole MhéO flore :

- Placettes 1m x 1m : 3 transects / 3-4 placettes par transect
- Les botanistes effectuent les inventaires sur chaque placette.
- Calcul des indices d'engorgement et de fertilité du sol placette par placette, puis synthétisé pour l'ensemble des placettes.

- Le résultat des tests statistiques indique variation entre l'état initial et les suivis post-travaux N+2
- = indication de l'évolution suite aux travaux afin d'avoir des résultats significatifs, il faudra attendre N+5-N+10 pour avoir des résultats assez stables.
- L'Etat initial a été fait 2 ans avant les travaux.

Indice floristique d'engorgement : il semble y avoir un effet positif des travaux sur le niveau d'engorgement
 Indice de fertilité du sol : le niveau de nutriment diminue (plutôt intéressant pour les espèces recherchées)

Nicolas LOLIVE : les points étant assez près du nouveau tracé plutôt que de l'ancien, les points sont forcément plus bénéfiques puisque le court d'eau est plus proche.

Intérêt pour les agriculteurs d'avoir des parcelles qui retiennent l'eau, notamment en période estivale – sur cette parcelle, l'agriculteur peut laisser les vaches tout l'été sans avoir besoin de les nourrir.

Les suivis flore se feront tous les 3 ans, puis à partir de 10 ans tous les 5 ans.

Suivi piézométrique : avoir une tendance à long terme de la nappe phréatique, comment elle se recharge en fonction de la pluviométrie et elle s'abaisse en fonction des sécheresses. = suivi des changements climatiques.

3.1.2 - Suivi des libellules (odonates) - Nicolas LOLIVE, Groupe Odonate Auvergne (GOA)

Le suivi a été réalisé selon le protocole MhéO odonates

- Passage 3 fois par an,
- Recherche des espèces présentes (détermination des adultes, larves, et exuvies)
- Observation du comportement des adultes (reproduction, ponte...)

Le principe du suivi MhéO odonate est de comparer le nombre d'espèces observées sur le terrain au nombre d'espèces théorique attendu pour ce bassin versant. Le peuplement est dit intègre si ce qui est observé est similaire à ce qui est attendu. La liste d'espèces théorique attendu est établie à l'échelle d'un bassin versant. La liste utilisée localement n'est pas idéale pour le marais du Cassan car les milieux naturels présents sont atypiques. Certaines espèces présentes à l'échelle du BV ne seront jamais présentes sur le marais du Cassan car leurs milieux naturels ne sont pas présents.

Le protocole MhéO est normalisé afin d'être facilement reproductible. Cependant, s'il s'avère qu'il est adapté aux zones humides type lacs, il ne l'est pas pour évaluer des travaux de reméandrages. L'analyse des résultats dans un tel contexte repose donc sur l'interprétation à dire d'expert.

Méthode d'échantillonnage : le même nombre de transects ont été suivi avant et après travaux. En revanche, les placettes de suivis ont dû être modifiées avant et après travaux.

Résultats 2025 Camp du Bac : Après travaux, le cours d'eau apparaît très favorable aux odonates cependant l'intégrité du peuplement d'odonate n'est pas satisfaisante pour le moment. Toutefois, le nombre d'individus observés par espèce est en augmentation par rapport à 2021, incluant l'espèce cible l'Agrion de mercure.

Pour le moment, les résultats sont plutôt positifs. Les habitats vont continuer à évoluer, ce qui aura une influence sur les espèces. La mosaïque de milieux va permettre l'augmentation du nombre d'espèces. Le camp du bac n'a jamais tari jusqu'à présent.

Résultats 2025 Ruisseau de Lacamp : Une augmentation de l'intégrité du peuplement est observée. De très nombreux agrions de mercure ont été observés en juin 2025. Cependant le ruisseau était asséché 3 semaines plus tard. La fréquence des assecs sur ce ruisseau reste une source d'inquiétude. Il est possible qu'il y est encore un effet drainant des anciens fossés bouchés.

Sylvain DUPETITMAGNEUX : Il faut laisser faire le temps et attendre l'évolution du milieu au niveau du drain qui a été comblé. Les conditions ne seront plus jamais tout à fait les mêmes.

Les données issues des suivis odonates sont remontées à l'échelle nationale ce qui permet une interprétation plus générale.

Armand DELAMAIDE : est-ce un suivi imposé ?

Christophe GREZE : l'agence de l'eau a poussé pour que cet outil soit utilisé.

Nicolas LOLIVE : permet un suivi pour des espèces d'intérêt communautaire (odonates).

Stéphanie PAULET : pourquoi ne pas avoir fait un protocole spécifique odonates (plus fiable) ?

Christophe GREZE : Compliqué d'imposer l'ajout d'un suivi à l'agence de l'eau qui finance et qui demandait l'utilisation de ce protocole-là.

3.1.3 – Suivi zones humides (hors Natura 2000 : bois d'Amont)

Suivi Mhéo Flore

A noter que les 3 placettes à l'est de la carte ont bien été visitées (variation non-significative) : les formes des placettes varient selon les milieux rencontrés.

Nicolas LOLIVE : les codes couleurs utilisés sur les tests statistiques portent à confusion par rapport aux codes couleurs représentés sur la carte.

3.2 – Travaux de restauration

Le cours d'eau passait initialement entre les parcelles de Julien et Jérémy. Les travaux de restauration font que le sable va se déposer en aval avec un risque de colmatage. La création d'un bassin de décantation est prévue afin de forcer le dépôt du sable à se déposer dans le bassin avant de rejoindre le ruisseau et d'éviter le colmatage.

Actuellement, toutes les signatures ont été recueillies pour pouvoir lancer les travaux cet été après que le devenir du cours d'eau au passage dans la cariçaie ait été cadré.

Rappel des travaux prévus :

- Reméandrage
- Mise en place de 2 abreuvoirs
- Plantations (corridor écologique)
- Création de bassins de décantations le long du lit (petites dépressions)

Déclaration Loi sur l'eau déposée en DDT et analysée par l'OFB qui émet des préconisations.

Nicolas LOLIVE : Attention, suspicion de catiche (gîte de la loutre) juste en amont des travaux

Sylvain DUPETITMAGNEUX : est-ce que des travaux d'entretien des bassins de décantation sont prévus ?

Christophe GREZE : pas les moyens financiers a priori d'effectuer un entretien, mais possible par l'éleveur si autorisation.

Sylvain DUPETITMAGNEUX : bien prévoir cet entretien dans le dossier déposé en DDT afin d'éviter de devoir redéposer un dossier ultérieurement.

Stéphanie PAULET : Donc il va rejoindre un lit qui n'est pas naturel, il sera reconstruit.

3.3 – Contrat Natura 2000 site des Crouzatels

Signature d'une convention de gestion il y a plusieurs années afin de retrouver la naturalité sur une pinède avec un propriétaire en aval (terrains en vert).

2^{ème} propriétaire : réouverture des milieux. En janvier-février dernier, la propriétaire s'est désistée (partie amont).

Travaux prévus :

- Gros travaux de réouverture sélective en maintenant des bosquets de pins (îlots de fraîcheur = intérêt avec le réchauffement climatique). A terme, le milieu devrait évoluer vers un milieu boisé naturel. Maintien d'une partie en libre évolution (sauf partie de ligne EDF car entretien réglementaire fait par RTE).
- En parallèle, des travaux de restauration de cours d'eau seront réalisés par la GEMAPI dans le cadre du Plan Pluriannuel de gestion. Les travaux seront peut-être réalisés dans le cadre d'un chantier participatif mais cela dépendra de la nature exacte des travaux à prévoir.

Pour les chantiers participatifs, l'UNICITE est preneur.

3.4 – Evaluation des incidences

3.4.1 - Concertation en cours concernant le retournement de landes sèches au stage de rugby

Jacques GALERY : seule commune du Cantal à ne pas avoir de terrain d'entraînement. Il faut vraiment faire quelque chose. Stand-by avec les élections. Les propositions du CEN sont au premier abord un peu gourmandes par la commune.

Stéphanie PAULET : est-ce qu'il y a des entraînements sur le terrain ?

Non, en attente de la mise en conformité de la situation. La proposition qui a été faite est la plantation d'une haie.

Christophe GREZE rappelle le rôle du CEN : le CEN est là pour faciliter la concertation, être force de proposition sur la base de ce que la DDT impose au club et à la commune. Le CEN n'est pas là pour mettre en place la réglementation et la faire appliquer, il est consulté afin d'émettre des recommandations.

3.4.2 – Projet défrichement

3.4.3 – Renseignement exploitation forestière

Catherine LALLEMANT : pas de préconisation des espèces à replanter ?

Christophe GREZE : dans ses préconisations, le CEN propose bien une liste des essences d'arbres à replanter. Le propriétaire n'a pas de document de gestion (20ha présents sur le site N2000) – il faudra qu'il se mette en conformité => lors de leurs prochains échanges, le CEN conseillera à ce propriétaire de prendre contact avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

Sébastien BIGAND : d'autant que des financements régionaux sont possibles pour des travaux et replantation.

3.5 - Communication / sensibilisation

Le CEN Auvergne organise des animations mais associe également le Conseil départemental, le CPIE de Haute-Auvergne et autres structures locales.

6^{ème} édition « Un été sur le marais » :

- Conférence zones humides et exposition photographiques - [médiathèque d'Aurillac](#)
- Balade nature et contée occitane

3.5.2 -Site internet

Rappel du [site internet](#) qui est vivant et régulièrement mis à jour. Proposition d'ajouter les CR et bilans des actions notamment.

3.6- Mise en œuvre du DOCOB

- Le FSD sera à mettre à jour pour ajouter le Damier de la Succise.

IV- Présentation des perspectives pour 2026 - J. PEDRONO, CEN Auvergne

Une période de tuilage est prévue pour quelques mois entre Christophe GREZE et Julie PEDRONO pour sa prise en main des dossiers.

V- Autres actions hors Natura 2000

4.1- Retour sur la fête du marais - Jean-Pierre DABERNAT

4.2-Présentation du programme Educ'eau –Christophe GREZE

Conception d'une maquette (financements agence de l'eau).

La maquette permet de sensibiliser sur le cycle de l'eau / différents usages / interactions (agricole, tourisme, urbain, etc.) impacts sur la ressource en eau.

4.3- Animation sur les zones humides

Une intervention sur la thématique « Zone humide et agriculture » a été réalisé auprès d'une cinquantaine d'élèves de 3^{ème} année de BUT Agro du lycée agricole d'Aurillac. Après une séance en classe, les élève ont participé à une sortie sur le site du marais du Cassan.

4.4-Evaluation de la perception locale de la restauration des zones humides

Restitution du projet tutoré réalisé par les élèves de BUT Génie biologique du Lycée d'Aurillac. 12 personnes ont été interrogées par les étudiants afin de connaître leur perception des travaux de renaturation des zones humides sur le marais du Cassan.

Stéphanie PAULET et Jean-Pierre DABERNAT remercient Christophe Grèze pour son implication la bonne dynamique locale qu'il a su mettre en place en impliquant les acteurs du site.

Stéphanie PAULET : De grosses étapes ont été franchies grâce à lui, notamment sur le volet agricole.

Jean-Pierre DABERNAT : Christophe a permis d'échanger avec tous les acteurs (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs)

Jean-Pierre DABERNAT : Il y a un projet d'usine de fabrication de pellet à côté du site Natura 2000. Aucune information n'a été donnée aux acteurs locaux sur ce projet soutenu par la région.

Sylvain DUPETITMAGNEUX : Il y a une vraie question sur l'origine des bois qui seront transformés en pellet et sur l'origine de l'eau qui sera utilisée dans le processus de formation de pellets. Hors le processus est très gourmand en eau.

10 à 30 semi-remorques transiteraient par semaine. Il y aura un impact environnemental et paysager certain car il y aura besoin de beaucoup de bois pour alimenter l'usine.

Stéphanie PAULET : il faut une mise en conformité du PLUi pour mettre en place ce projet.

Sylvain DUPETITMAGNEUX : l'intercommunalité a très probablement mis en conformité le document d'urbanisme.